

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/03/2012

Réception par le Prefet : 19/03/2012

Publication : 23/03/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2012-3-12-3

Séance du vendredi 16 mars 2012

ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS UTILISATEURS CIVITAS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG 2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2012 du Département du Haut Rhin à l'Association des Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs de CIVITAS (A.C.T.U.),
- D'autoriser le chef de projet S.I.R.H. (Système d'Information de gestion des Ressources Humaines) de la D.S.I. ainsi que le référent S.I.R.H. de la D.R.H. à siéger au sein de l'association,
- D'accepter de régler la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'Association A.C.T.U. à 500 € TTC. La dépense sera imputée sur le programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6184.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions